



Futur conflit avec cuisiniste

Par **Gurbuuk**, le **15/04/2009** à **10:02**

Voilà,

j'ai signé il y a 10 jours un acte de vente avec un cuisiniste Schmidt, pour une cuisine intégrée avec démontage de l'ancienne, montage de la nouvelle et raccordement., le tout pour 12 000 k€. Je paye un acompte (je pense) de 3000 €, immédiatement encaissé.

Ce dernier s'est basé sur les plans de l'appartement que je lui avait fourni. Aucune visite ne s'est faite dans mon appartement avant signature (fin de la période promotionnelle, c'est urrgent..)

Suite à visite de ce dernier dans mon appartement, celui ci m'indique que l'installation électrique n'est pas aux normes (pas assez de prises), qu'il faut donc "tirer" 3 lignes à partir du compteur (il n'est physiquement pas loin), et rallonger l'arrivée d'eau (évier déplacé). Impossible pour lui de me donner un semblant d'estimation..

Ces opérations n'étant possible que si la cuisine est démonté, il me dit qu'il va soustraire le cout du démontage de la cuisine, et que c'est à moi de me débrouiller pour démonter et faire faire les travaux.

Mes questions :

- * Est il en droit de déduire une prestation de ce qui a été convenu?(à mon sens, non)
- * Puis je remettre en cause l'intégralité de la transaction si ce dernier me soustrait une prestation préalablement conclue. Sinon, comment faire (j'ai 3000 € de "perdu")
- * Est ce un cas à soumettre à la répression des fraudes?*

Merci de vos avis